

Vendredi 15 novembre 2019  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Thomas GENICON

Professeur à l'Université  
Panthéon-Assas, Paris II

## Avec la participation de :

### Manuel BOSQUE

Directeur scientifique  
Avocat au Barreau de Paris  
Cabinet Bosqué & Associés

### Jean-Philippe DANIEL

Responsable de la Commission  
Entreprise et finances  
Avocat au Barreau d'Avignon  
Cabinet Fortunet & Associés

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

Hôtel Particulier Wagram  
16 avenue de Wagram  
75008 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit des contrats  
Droit bancaire et boursier  
Droit commercial, des affaires  
et de la concurrence  
Droit du crédit et de la  
consommation

## Public visé :

Avocats, juristes, huissiers,  
experts-comptables, notaires

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

De 9h15 à 17h45 à l'Hôtel Particulier Wagram



**Objectifs :** cette formation a pour objectif une mise à jour des connaissances en droit des contrats 3 ans après la réforme.

## Actualités législatives en droit des contrats

## Actualités jurisprudentielles en droit des contrats

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 408 € TTC, soit 340€ H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 960€ TTC, soit 800 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

## Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.